



# Conditions Générales de Vente

## Préambule

Allipro-RH est une SARL dont le siège social est situé 9 rue Gustave Ricard, 13006 Marseille

Les présentes Conditions Générales de Vente et de services s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des services proposés par la société Allipro-RH ci-après dénommée le PRESTATAIRE.

Allipro-RH, cabinet de conseil en ingénierie de certification et organisme de formation créé en 2020, accompagne les entreprises dans la réalisation de leurs projets de certification ainsi que les particuliers dans leur projet d'évolution professionnelle, en face à face ou à distance.

Son activité de dispensateur de formation est enregistrée auprès de la DIRECCTE PACA sous le n° 93131881813 ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent les rapports entre Allipro-RH et son client, agissant à des fins professionnelles ou à titre personnel, pour la réalisation d'une prestation de formation ou d'accompagnement professionnel (bilan de compétences, VAE) et prévalent sur tout autre document, y compris s'il y a lieu sur les Conditions Générales d'Achat du client.

## Article 1. Définitions

Les présentes CGV sont valables pour l'ensemble de nos prestations disponibles sur notre site internet [www.allipro-rh.fr](http://www.allipro-rh.fr), que ce soit celles de formation ou celles d'accompagnement comprenant Bilan de compétences et Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), et dénommées ci-après "formation".

Le co-contractant d'Allipro-RH est dénommé ci-après "le client".

Il faut entendre par "contrat" le document contractuel conclu entre le client et Allipro-RH à savoir :

- le contrat de formation lorsque le client est une personne physique,
- la convention de formation lorsque le client est une personne morale.

## Article 2. Inscription

L'inscription est prise en compte lors de la réception du bulletin ou formulaire d'inscription et après signature du contrat.

## Article 3. Objet et champ d'application

Tout contrat implique l'acceptation sans réserve par le client et son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales qui prévalent sur tout autre document du client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Aucune dérogation aux présentes Conditions Générales n'est opposable à Allipro-RH si elle n'a pas été expressément acceptée par écrit par celle-ci.

## Article 4. Documents contractuels

Le contrat précisera notamment

- l'intitulé de la formation, sa nature et ses objectifs,
- sa durée, ses effectifs et ses prérequis,
- son programme, ses modalités de déroulement, d'évaluation et de sanction
- son prix, les modalités de règlement, de rétractation, et les conditions financières spécifiques.

Tout contrat sera établi selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur et plus précisément suivant les articles L6353-3 à L6353-7 du Code du travail ou L6353-1 et D6353-1 dans le cas de la convention.

## Article 5. Droit et délai de rétractation

Conformément à l'article L. 6353-5 du Code du travail, dans le délai de dix jours à compter de la signature du contrat par une personne physique, le client peut se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception.

Le délai de rétractation est porté à 14 jours pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement » (article L.121-16 du Code de la consommation). Dans ce cas, le client remplit le formulaire de rétractation annexé au contrat et l'envoie par lettre recommandée avec avis de réception à l'attention d'Allipro-RH et à l'adresse suivante : 9 rue Gustave Ricard – 13006 Marseille ; ou par email : [contact@allipro-rh.fr](mailto:contact@allipro-rh.fr).

En application de l'article L. 6353-6, aucune somme ne peut être exigée du client avant l'expiration de ce délai.

## Article 6. Annulation ou report d'une formation par Allipro-RH

Allipro-RH se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter des formations planifiées sans indemnités, sous réserve d'en informer le client avec un préavis raisonnable.

Dans le cas d'un report, de nouvelles dates de prestations lui seront proposées, ce qui donnera lieu à une nouvelle contractualisation.

Dans le cas d'une annulation définitive, ou d'incapacité à organiser une nouvelle prestation dans les 3 mois, Allipro-RH procédera à un remboursement.

## Article 7. Annulation ou report d'une formation par le client

7.1 Toute formation ou session commencée est dû en totalité sauf accord contraire exprès d'Allipro-RH.

Toute annulation d'une formation à l'initiative du client devra être communiquée par écrit en lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas d'annulation par le client d'une session de formation des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- Dans un délai de 30 jours avant le début de la formation : 30% du coût total de la formation est dû.
- En cas de renoncement durant la prestation, le coût total de la prestation est dû;

7.2 En formation individuelle le client peut demander un report de la formation si Allipro-RH est prévenue au minimum 15 jours ouvrés avant le début de la formation.

En formation collective le client ne peut demander un report de la formation car elle engage d'autres participants. A défaut, 100% du montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

## Article 8. Retard

Dans le cas où le/les participant(s) ne peu(ven)t se rendre à l'heure à la prestation prévue, le temps perdu ne pourra être reporté.

## Article 9. Remplacement d'un participant

Quel que soit le type de la formation, sur demande écrite avant le début de la formation, le client a la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire.

## Article 10. Organisation des bilans de compétences & VAE

Les bilans de compétences et VAE en présentiel sont réalisés au sein des locaux d'Allipro-RH garantissant un espace confidentiel pour le bon déroulé de chaque séance entre la consultante et le participant.

### Report décidé par le PARTICIPANT

Le participant peut demander un report de la séance prévue avec la consultante/accompagnatrice si Allipro-RH est prévenue par courriel ou par téléphone 24h minimum à l'avance. En-dessous de ce délai, la séance sera décomptée sans report.

### Report décidé par Allipro-RH

Dans le cas où la consultante/accompagnatrice n'est pas en mesure d'assurer une ou plusieurs séances, Allipro-RH en assurera le report dans un délai de 6 jours ouvrés sans indemnités.

### Annulation du PARTICIPANT

Si le participant annule son souhait de réaliser le bilan de compétences ou l'accompagnement VAE, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- Dans un délai de 7 jours avant le début de la prestation : 30% du coût total de la prestation est dû.
- En cas de renoncement durant la prestation, le coût total de la prestation est dû.

## Article 11. Dématérialisation des supports

Dans le cadre d'un engagement environnemental, toute la documentation relative à la formation est remise sur des supports dématérialisés. Sauf demande exprès d'un stagiaire qui n'aurait pas accès à internet.

## Article 12. Refus de former

Dans le cas où un contrat serait conclu entre le client et Allipro-RH et que la facture de la (des) formation(s) n'a pas été réglée, Allipro-RH pourra, sans autre motif et sans engager sa responsabilité, refuser d'honorer le contrat et de délivrer les formations concernées, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

## Article 13. Prix et règlements

Les factures sont émises à l'inscription, puis en cours et à l'issue de la formation en cas d'échelonnement du règlement. Un acompte minimum de 30% est demandé au client à la conclusion du contrat.

Les factures sont payables à réception de la facture, sans escompte et à l'ordre d'Allipro-RH.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les prix d'Allipro-RH sont libellés en euros, nets de taxes, conformément à l'article 261-4-4 du CGI, Allipro-RH ne facture pas de TVA sur l'activité de Formation Professionnelle Continue. Le prix (net de taxes) comprend les frais de la prestation ainsi que les éventuels documents pédagogiques distribués.

## Article 14. Facilité de paiement

Pour les apprenants ne disposant pas de possibilité de prise en charge, Allipro-RH peut proposer des facilités de paiement en 3 fois sans frais : 30% à la réservation puis 40% au premier jour de la prestation ou dans la limite de 30 jours plus tard et enfin le solde de 30% au dernier jour de la formation ou dans la limite de 30 jours plus tard que le second paiement, les 3 paiements doivent nous être remis par chèque, accompagnés des dates d'encaissement au premier jour de la réservation.

## Article 15. Règlement par un opérateur de compétences

Si le client souhaite que le règlement soit effectué par l'Opérateur de Compétences dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande,
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin ou formulaire d'inscription avec le nom et l'adresse complète de facturation de l'Organisme de Compétences concerné,
- d'indiquer de nouveau ces mêmes informations sur le contrat de formation conclu avec Allipro-RH lors de sa signature,
- de fournir une copie du courrier d'accord de financement de l'OPCO idéalement lors de la contractualisation ou au plus tard 7 jours avant le début de la formation,
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'Opérateur de Compétences qu'il aura désigné.

Si l'Opérateur de Compétences ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au client.

Si Allipro-RH n'a pas reçu la prise en charge de l'Opérateur de Compétences au 1er jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation concernée par ce financement.

En cas de non-paiement par l'Opérateur de Compétences, pour quelque motif que ce soit, le client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

#### Article 16. Obligations et Responsabilité d'Allipro-RH

Allipro-RH s'engage à fournir la formation avec diligence et soin raisonnables. S'agissant d'une prestation intellectuelle, Allipro-RH n'est tenue qu'à une obligation de moyens. En conséquence, Allipro-RH sera responsable uniquement des dommages directs résultant d'une mauvaise exécution de ses prestations de formation, à l'exclusion de tout dommage immatériel ou indirect consécutifs ou non. En toutes hypothèses, la responsabilité globale d'Allipro-RH, au titre ou à l'occasion de la formation, sera limitée au prix total de la formation.

#### Article 17. Obligations du client

Le client s'engage à :

- signer le contrat de formation,
- payer le prix de la formation,
- n'effectuer aucune reproduction de matériel ou documents dont les droits d'auteur appartiennent à Allipro-RH, sans son accord écrit et préalable,
- ne pas utiliser de matériel d'enregistrement audio ou vidéo lors des formations, sans l'accord écrit et préalable d'Allipro-RH, comme stipulé dans notre Règlement Intérieur que le client s'engage également à respecter (consultable en ligne et remis au client et participant(s) après inscription),
- se conformer aux Conditions Générales d'Utilisation (CGU) d'Allipro-RH pour les moyens distanciels utilisés.

#### Article 18. E-learning et Conditions Générales d'Utilisation

Dans le cadre des prestations à distance, Allipro-RH accorde au client une licence d'utilisation non exclusive, incessible et non transférable de ses contenus de formation à distance avec le portail e-learning MyTalents et l'outil de visioconférence Microsoft Teams. Le client doit se référer aux Conditions Générales d'Utilisation de ces moyens distanciels avant le début de la formation. Elles sont portées à sa connaissance par Allipro-RH et consultables sur notre site internet.

L'ensemble des supports pédagogiques seront mis à la disposition du client après signature du contrat.

#### Article 19. Confidentialité et Propriété Intellectuelle

Il est expressément convenu que toute information divulguée par Allipro-RH au titre ou à l'occasion de la formation doit être considérée comme confidentielle (ci-après « Informations ») et ne peut être communiquée à des tiers ou utilisée pour un objet différent de celui de la formation, sans l'accord préalable écrit d'Allipro-RH. Le droit de propriété sur toutes les Informations qu'Allipro-RH divulgue, quel qu'en soit la nature, le support et le mode de communication, dans le cadre ou à l'occasion de la formation, appartient exclusivement à Allipro-RH. En conséquence, le client s'engage à conserver les informations en lieu sûr et à y apporter au minimum, les mêmes mesures de protection que celles qu'il applique habituellement à ses propres informations. Le client se porte fort du respect de ces stipulations de confidentialité et de conservation par les apprenants.

La divulgation d'Informations par Allipro-RH ne peut en aucun cas être interprétée comme conférant de manière expresse ou implicite un droit quelconque (aux termes d'une licence ou par tout autre moyen) sur les Informations ou autres droits attachés à la propriété intellectuelle et industrielle, propriété littéraire et artistique (copyright), les marques ou le secret des affaires. Le paiement du prix n'opère aucun transfert de droit de propriété intellectuelle sur les informations.

Par dérogation, Allipro-RH accorde à l'apprenant, sous réserve des droits des tiers, une licence d'utilisation non exclusive, non-cessible et strictement personnelle du support de formation fourni, et ce quel que soit le support. L'apprenant a le droit d'effectuer une photocopie de ce support pour son usage personnel à des fins d'étude, à condition que la mention des droits d'auteur d'Allipro-RH ou toute autre mention de propriété intellectuelle soient reproduites sur chaque copie du support de formation. L'apprenant et le client n'ont pas le droit, sauf accord préalable d'Allipro-RH :

- d'utiliser, copier, modifier, créer une œuvre dérivée et/ ou distribuer le support de formation à l'exception de ce qui est prévu aux présentes Conditions Générales,
- de désassembler, décompiler et/ou traduire le support de formation, sauf dispositions légales contraires et sans possibilité de renonciation contractuelle,
- de sous licencier, louer et/ou prêter le support de formation,
- d'utiliser à d'autres fins que la formation le support associé.

#### Article 20. Protection des données personnelles

Dans le cadre de la réalisation des formations, Allipro-RH est amenée à collecter des données à caractère personnel. Ces données peuvent être partagées éventuellement avec des sociétés tierces (prestataires, sous-traitants...) pour le strict besoin des formations.

En outre les personnes concernées disposent sur les données personnelles les concernant d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, et d'apposition et peuvent à tout moment révoquer les consentements aux traitements. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès d'Allipro-RH ou de l'éventuel prestataire ou sous-traitant, qui s'engage à y faire droit dans les délais réglementaires et à en informer Allipro-RH, en écrivant à l'adresse suivante : [contact@allipro-rh.fr](mailto:contact@allipro-rh.fr)

Conformément à l'exigence essentielle de sécurité des données personnelles, Allipro-RH s'engage dans le cadre de l'exécution de ses formations à prendre toutes mesures techniques et organisationnelles utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, perdues, détournées, corrompues, divulguées, transmises et/ou communiquées à des personnes non autorisées. Par conséquent, Allipro-RH s'engage à :

- Ne traiter les données personnelles que pour le strict besoin des formations.
- Conserver les données personnelles pendant un an maximum ou une durée supérieure pour se conformer aux obligations légales, résoudre d'éventuels litiges et faire respecter les engagements contractuels.
- En cas de sous-traitance, Allipro-RH se porte fort du respect par ses sous-traitants de tous ses engagements en matière de sécurité et de protection des données personnelles.
- Enfin, dans le cas où les données à caractère personnel seraient amenées à être transférées hors de l'union européenne, il est rappelé que cela ne pourra se faire sans l'accord du client et/ou de la personne physique concernée.

#### Article 21. Communication

Le client autorise expressément Allipro-RH à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la conclusion d'un contrat et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

#### Article 22. Loi applicable et juridiction

Les contrats et tous les rapports entre Allipro-RH et son client relèvent de la Loi française. Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable dans un délai de soixante (60) jours à partir de la date de la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception, que la partie qui soulève le différend devra avoir adressée à l'autre, seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Marseille quel que soit le siège du client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.